

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (tableau)

© J.-L. Charmet



Inspirée par les exemples anglais et américain, ainsi que par les idées des philosophes des Lumières, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen fut rédigée en août 1789. Dans ce texte clé, auquel la constitution de la Ve République se réfère et qui a inspiré la Déclaration adoptée en 1948 par l'Organisation des Nations unies, sont affirmés des principes fondamentaux tels que l'égalité de tous devant la loi, la liberté d'opinion et la liberté d'expression, le droit de propriété.

© 2000-2024, rue des écoles